



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 7 JUIN 2022 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Départ après la 4 <sup>ème</sup>
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	délibération
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	Départ après le vote du PV
MERY	Nathalie FONTAINE	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 9 <sup>ème</sup>
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Mathilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des procédures contractuelles
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Service juridique et des assemblées
Corentin ALEXANDRE	Assistant Direction générale / Cabinet du Président
Meije DELOUX	Stagiaire juridique et des assemblées
Emma BOSSAN	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 21 votants.  
Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4      Année : 2022  
Exécutoire le : **14 JUIN 2022**  
Affichée le : **14 JUIN 2022**  
Visée le : **14 JUIN 2022**

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2022-08 : Communes d'Entrelacs et de Saint Ours – Hameau des Lansards – Connexion des réseaux d'eau potable - Attribution

Monsieur le Président rappelle, le projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre la commune d'Entrelacs (secteur Saint Girod) et la commune de Saint Ours ainsi que la sécurisation hydraulique de cette liaison par le biais d'une connexion entre le réservoir des Dagands et celui d'Epersy.

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet LONGERAY est maître d'œuvre sur cette opération et que les lots sont repartis de la façon suivante :

- Lot 1 : Travaux de terrassement et réseaux (Estimatif DCE : 186 562.90€ HT),
- Lot 2 : Equipements de réservoirs – Saint Lazard – Epersy - Dagands (Estimatif DCE : 28 599.00 € HT).

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 50 % prix
- 50% valeur technique

La date de remise des plis a été fixée au 11 avril 2022 à 12h00 au plus tard. Au total 5 offres ont été reçues pour le lot 1 et 1 offre pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 31 mai 2022 propose de retenir le groupement TPLM/FERRAND pour un montant de 187 730.80 € HT pour le lot 1 et de retenir l'offre de l'entreprise AQUALIANS pour le lot 2 pour un montant de 41 260 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme eau potable : 17-15.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Présents et représentés : 20
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2022-08 : Communes d'Entrelacs et de Saint Ours - Hameau des Lansards - Connexion des réseaux d'eau potable - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/06/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/06/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4165 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220607-d4165-DE

---

**Date de décision :** 07/06/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)